

Le partenariat euro-méditerranéen

Dubois A.

in

Dupuy B. (ed.).

La formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 36

1999

pages 17-22

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI990727>

To cite this article / Pour citer cet article

Dubois A. **Le partenariat euro-méditerranéen**. In : Dupuy B. (ed.). *La formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du bassin méditerranéen*. Montpellier : CIHEAM, 1999. p. 17-22 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 36)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Le partenariat euro-méditerranéen

André Dubois

Conseiller spécial, Commission européenne

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes — dont la Commission soutient l'action — apporte à la réalisation des objectifs du partenariat euro-méditerranéen une contribution significative, à la fois par ses travaux de fond mais aussi, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, par le dialogue et les liens personnels qui se nouent entre les participants des deux rives de la Méditerranée.

Je suis donc heureux et honoré de vous entretenir du partenariat euro-méditerranéen dans un exposé fait à titre personnel et qui s'en tiendra aux grandes lignes.

L'effondrement du communisme et le processus de globalisation de l'économie mondiale qui va de pair avec la constitution de grands ensembles économiques régionaux, ont confronté l'Union Européenne à un contexte et à des défis nouveaux.

Elle y a répondu par un renforcement de ses relations extérieures.

Pour la première fois, elle a défini deux priorités stratégiques claires, l'Europe centrale et orientale et la région méditerranéenne, fondées sur le concept de l'équilibre et du parallélisme entre ses proches voisins de l'Est et du Sud.

L'objectif à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale est d'assurer leur adhésion à l'Union Européenne.

La stratégie à l'égard des partenaires méditerranéens vise à développer avec eux des relations étroites d'association sur les plans politique, économique, social et culturel et de les intégrer au pôle économique européen par l'établissement progressif, à l'horizon 2010, d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

La déclaration de Barcelone, qui a lancé le partenariat en novembre 1995, a ouvert une ère entièrement nouvelle dans les relations entre l'U.E. et ses partenaires méditerranéens. Désormais, celles-ci ont acquis la dimension globale indispensable pour faire face aux défis communs.

Le partenariat repose sur deux principes fondamentaux :

- un espace de paix, de stabilité et de sécurité en Méditerranée ne pourra s'établir qu'en promouvant la croissance et le développement économique et social de nos partenaires ;
- le partenariat ne pourra réussir que s'il est accompagné d'un dialogue authentique fondé sur l'égalité et le respect mutuel. Il ne s'agit plus des rapports traditionnels donataires-bénéficiaires : le partenariat est une responsabilité partagée.

Le partenariat s'articule en trois piliers qui correspondent aux trois grands objectifs que lui a assigné la déclaration de Barcelone :

- la définition d'un espace commun de paix et de sécurité : c'est le dialogue politique et de sécurité ;
- la création d'une zone de prospérité partagée : c'est le partenariat économique et financier ;
- le rapprochement entre les peuples ; c'est la dimension culturelle, sociale et humaine.

Le partenariat est mis en œuvre par deux voies complémentaires :

- la négociation de nouveaux accords bilatéraux d'association ;
- le cadre multilatéral où sont traités les problèmes d'intérêt commun et décidés les projets régionaux.

L'instauration d'un dialogue régional régulier entre l'Europe et ses douze partenaires méditerranéens est l'aspect sans doute le plus novateur du partenariat.

Bien que séparés, le processus de Barcelone et le processus de paix au Moyen-Orient ont une dimension complémentaire.

Le partenariat est en mesure d'apporter une contribution au processus de paix. Ainsi, l'Accord d'Association signé en février 1997 a fait des Palestiniens des partenaires à part entière du partenariat, et l'Union Européenne assume à elle seule 53% de l'aide financière internationale aux Palestiniens. Une économie palestinienne viable est une des conditions nécessaires pour l'établissement de la paix.

La crise dans le processus de paix a eu incontestablement des effets négatifs sur la mise en œuvre du partenariat, en particulier en ce qui concerne le volet politique et de sécurité. Mais ce qui faut souligner, c'est que malgré ce contexte politique difficile, Barcelone a été le seul forum où tous les acteurs de la région ont continué à travailler d'une façon constructive.

J'en viens maintenant aux trois volets du partenariat.

I – Le dialogue politique et de sécurité

La déclaration de Barcelone a fixé un certain nombre de principes et d'engagements que les parties se sont engagées à promouvoir dans le cadre d'un dialogue régulier.

Le dialogue porte, d'une part, sur la promotion des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'homme dont le respect est le fondement du partenariat. Le dialogue se déroule principalement dans le cadre des accords bilatéraux qui contiennent un clause qui fait du respect de ces valeurs un élément essentiel des accords, clause qui ne figurait pas dans les accords antérieurs.

Le dialogue porte, d'autre part, sur tout ce qui concerne les questions de sécurité et de bon voisinage y compris la perspective d'une Charte pour la paix et la sécurité qui ne peut se concevoir qu'à moyen terme, la paix étant un préalable. Sur ces sujets, le dialogue se déroule dans le cadre multilatéral. Il vise prioritairement à l'établissement de mesures de confiance dont certaines sont déjà opérationnelles (mise en place d'un réseau de correspondants politiques et de sécurité et d'un réseau des Instituts de politique étrangère européens et méditerranéens, étude en cours d'un système pilote de prévention et de gestion des catastrophes d'origine naturelle et humaine).

Enfin, la coopération s'étend également à la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et le trafic illégal.

II – Le Partenariat économique et financier

La coopération économique et financière – clé de voûte du Partenariat – est l'instrument destiné à lutter contre l'instabilité économique et sociale dans la région méditerranéenne.

Les écarts de revenu entre l'Europe et les pays méditerranéens, actuellement de 1 à 12, passeraient de 1 à 20 en 2010 si aucune mesure n'était prise pour soutenir le développement économique de nos partenaires dont la population de 220 millions en 1995 passera à plus de 300 millions en 2010.

Il s'agit donc d'enclencher un processus de croissance accéléré et durable.

Nos partenaires sont confrontés aux conséquences de la globalisation irréversible de l'économie mondiale. La plupart sont engagés, à des stades différents de progrès, dans un processus de réforme et d'ouverture de leur économie.

Le Partenariat économique et financier met en œuvre une stratégie globale, agréée à Barcelone, en vue d'aider nos partenaires dans leurs efforts d'adaptation. Cette stratégie s'appuie sur une assistance technique et financière considérable de l'Union européenne.

Trois grands objectifs sont poursuivis.

1. L'instauration progressive à l'horizon 2010 d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne

La première étape consiste à instaurer le libre-échange dans les relations entre la Communauté et chacun de ses partenaires dans le cadre de la négociation des nouveaux Accords d'association, selon le schéma suivant :

- l'instauration du libre-échange sera réalisée en conformité avec les dispositions de l'OMC et au cours d'une période de transition qui pourra durer 12 ans maximum à partir de l'entrée en vigueur de l'Accord ;
- l'industrie de nos partenaires – qui bénéficie déjà du libre accès sur le marché de la Communauté au titre des accords antérieurs – s'ouvrira donc progressivement à la concurrence européenne au cours de la période de transition ;
- la libéralisation progressive des échanges de produits agricoles sera mise en œuvre par l'application de l'accès préférentiel au marché sur une base réciproque, prenant comme point de départ les courants traditionnels d'échanges. Certes, nos partenaires sont déçus de la marge de manœuvre dont dispose la Communauté pour améliorer ses concessions antérieures. La sensibilité du secteur agricole dans la Communauté, en particulier pour certains produits, est bien connue. C'est pourquoi, il est prévu de négocier une plus grande libéralisation 5 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord.

Je n'entrerai pas dans le détail des différents Accords d'association qui couvrent l'ensemble des volets du Partenariat et sont adaptés à la spécificité et aux besoins de chacun des partenaires. Cinq accords ont déjà été signés avec la Tunisie, Israël (accord qui confirme le libre-échange établi depuis 1989), le Maroc, les Palestiniens et la Jordanie. Les négociations se poursuivent avec l'Égypte, le Liban, la Syrie et l'Algérie.

Les cas de Chypre, Malte et de la Turquie se présentent différemment ; ces pays étant associés à la Communauté sur base d'une union douanière qui, en ce qui concerne la Turquie, est réalisée depuis le début 1996.

La deuxième étape consistera pour nos partenaires à négocier l'instauration du libre-échange entre eux afin de développer le commerce intra-régional qui ne représente encore que 5% de leur commerce exté-

rieur. Or, il existe des complémentarités à exploiter. Il est donc important que ce processus puisse s'engager progressivement et ce dès que possible. Le cumul de l'origine favorisera également le commerce Sud-Sud.

L'espace euro-méditerranéen offrira une perspective claire et à long terme aux gouvernements et aux opérateurs économiques, stimulera les échanges et constituera une incitation aux opérateurs économiques de privilégier la région pour leurs investissements.

Mais le libre-échange représente aussi pour nos partenaires un défi majeur face auquel ils ne sont pas laissés seuls. Une gamme de mesures d'appui sera mise en œuvre dans le cadre de la coopération financière.

2. L'appui à la transition économique et au développement du secteur privé

Les pays méditerranéens auront à poursuivre d'importants efforts d'adaptation pour s'insérer dans l'espace euro-méditerranéen et au delà dans l'économie mondiale. Les pays dont l'économie bénéficie d'une protection élevée ou reste dominée par les entreprises publiques seront confrontés au défi le plus difficile.

La dynamisation du secteur privé est capitale pour lui permettre de s'ouvrir à la concurrence et de fournir à la population croissante de la région, les emplois, les produits et les services dont elle a besoin. Dans une économie globalisée, l'avenir des économies de la région dépendra principalement de leurs performances sur le plan industriel, des services et du *know-how*.

3. La dynamisation de l'investissement privé, national et étranger dont le flux s'est tari au cours des dernières années

L'apport de capitaux privés et le transfert de savoir faire et de technologie qui l'accompagne sont des facteurs décisifs de développement économique.

L'U.E. met à la disposition de l'ensemble du Partenariat euro-méditerranéen une assistance financière substantiellement accrue. Pour la période 1995-1999, l'aide sous forme de dons s'élève à 4 685 millions d'écus auxquels s'ajoute un montant sensiblement équivalent de prêts de la Banque Européenne d'Investissement. Au total, ce sont environ 2 milliards d'écus qui sont disponibles annuellement. Ceci représente une augmentation de plus de 50% par rapport à la période quinquennale précédente.

Plus de 70% de la dotation en dons, soit 3 475 millions d'écus, sont attribués au programme MEDA qui est l'instrument d'appui à la transition économique et le pendant du programme PHARE pour les pays d'Europe centrale et orientale.

Par rapport aux anciens protocoles financiers où chaque partenaire disposait d'une enveloppe financière fixe, une innovation importante a été introduite, sous forme d'un élément de compétitivité entre les partenaires : l'aide bénéficiera davantage aux pays qui progressent le mieux dans la modernisation économique.

Le taux d'utilisation des crédits d'engagements inscrits au budget pour les exercices 1995, 1996 et 1997 (1 557 millions d'écus) a été de 100%. Le taux des paiements effectifs, dont le rythme est fonction de la nature des projets, a été proche de 27% (417 millions d'écus).

Le programme a financé quatre grands types d'opérations :

- l'appui à l'ajustement structurel, pour 14% du total ;
- l'appui à la transition économique, à la dynamisation du secteur privé et des investissements, pour 27% du total ;

- ❑ l'atténuation du coût social des réformes et la prise en compte des besoins des plus déshérités (développement rural, santé de base, enseignement, eau potable et assainissement...), pour 46% du total ;
- ❑ les projets régionaux, pour 14% du total. C'est l'occasion de relever l'importance de la dimension régionale en particulier pour promouvoir l'esprit de coopération entre les partenaires méditerranéens.

Grâce au Partenariat économique et financier, le processus de transition économique se situera dans un cadre organisé qui permettra de maximaliser les opportunités et de pallier les conséquences économiques et sociales négatives.

Mais il est important de souligner que l'assistance technique et financière de l'U.E., quelle que soit son importance, ne peut agir que comme un catalyseur. Elle n'aura d'effets que si elle peut s'appuyer sur la volonté politique et les efforts de modernisation des partenaires méditerranéens. C'est à eux qu'incombe la responsabilité de la mise en œuvre des réformes.

Le projet parie sur la capacité des gouvernements et des sociétés méditerranéennes de relever le défi de la modernisation.

Tout pari comporte un risque. Mais, à peine pour nos partenaires d'être davantage encore marginalisés, y a-t-il une autre alternative viable ?

III – La dimension sociale, culturelle et humaine

Le troisième pilier du Partenariat vise à favoriser la compréhension entre les cultures et le rapprochement entre les sociétés civiles. C'est une composante particulièrement novatrice du Partenariat.

L'espace euro-méditerranéen rassemble des peuples aux traditions, aux cultures et aux civilisations différentes. Trois grandes religions y coexistent. Dix millions de Musulmans vivent dans l'Union Européenne.

Il y a, de part et d'autre, trop d'ignorance, de préjugés et d'intolérance. Il faut s'efforcer de surmonter ces barrières et d'améliorer la perception mutuelle. L'avenir du Partenariat en dépendra dans une large mesure.

C'est pourquoi une grande importance a été attachée à Barcelone, à l'instauration d'un dialogue interculturel et interreligieux.

Au plan culturel, les actions entreprises sont guidées par le souci de développer les contacts et la collaboration entre les acteurs des différentes disciplines. Permettez-moi de mentionner plus particulièrement, dans cette belle ville d'Istanbul, le programme de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel commun dans le cadre duquel l'Union Européenne a apporté une contribution à l'étude de la réhabilitation du centre historique d'Istanbul.

Plusieurs conférences réunissant représentants des religions, historiens, philosophes, sociologues et universitaires ont permis l'instauration d'un dialogue interreligieux régulier. Il s'agit d'un domaine sensible mais l'approfondissement de ce dialogue est indispensable pour promouvoir la tolérance, tant au sein qu'entre nos sociétés.

Enfin, autre évolution marquante, la contribution essentielle que la société civile peut apporter au Partenariat est reconnue. Dans le cadre de la coopération décentralisée, on s'efforce de multiplier les occasions de rencontres et de collaboration en particulier au niveau des collectivités locales, des universités et des médias.

La conférence de Barcelone a lancé un processus ambitieux et de grand envergure.

Trois ans après Barcelone, le Partenariat est consolidé et est entré dans sa vitesse de croisière. Le processus n'en est qu'à ses débuts. Il devra évoluer avec le temps et sera certainement confronté à de nombreuses difficultés.

Un de ses acquis majeurs est l'habitude de dialogue et de travail en commun qui s'est instaurée entre tous les participants.

La conférence de Barcelone n'a pas été un événement diplomatique sans lendemain.

